

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 18 MARS 2013**

L'an deux mil treize, le dix-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Bernadette CASTELHANO, Janine, CHAUMONT, Michel HATTAT, Geneviève HERMANT, Jocelyne HERMANT, Laurence JACQUET, Daniel JOUREAU, Elisabeth MULARZ, Frédéric SAINZ, Jean-François WALSHOFER.

Excusée : Christine MOTTET ayant donné pouvoir à Laurence JACQUET

Secrétaire de séance : Bernadette CASTELHANO

Date de convocation : 13 février 2013

### **N °2013-16 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Jean-Philippe BROCHET, rapporteur, présente les demandes de subventions des diverses associations et organismes qui ont été examinées lors de la réunion de la commission des finances en date du 12 mars 2013.

Vu, l'avis de la commission des finances,

*Le conseil municipal, à l'unanimité,*

*Décide d'attribuer les subventions mentionnées ci-dessous :*

		<u>2013</u>
STE de COURSES CHAMPAGNE		500
COOPERATIVE SCOLAIRE		2 100
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES		3 000
FOOT-BALL ST MARTIN		26 000
CLUB DES AINES		2 750
LA PEDALE CHALONNAISE		400
EVEIL RECY ST MARTIN BASKET		25 700
EVEIL DANSE		250
DOJO ST MARTIN		1 000
JOIES ET LOISIRS		1 200
	Exceptionnelle	700
LA BRICOLERIE		750
"	ménage	1 580
A,C,P,A		150
TENNIS ENTRETIEN		2 950
AGORA KID	Fonct	6 300
"	centre aérés	6 515
ANIMONS SAINT MARTIN		11 500
LA SOURIS VERTE		70 000
"	Subs exceptionnelles	9 000
"	Avance fluides	40 000
"	Avance Loyer	25 500
TELETHON		1 000
C.L.I.C		833
SAN MARTIN'S COUNTRY CLUB		400
Projets		
	Autres	1 000
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>241 078</u></b>

## **N °2013- 17 : INTERCOMMUNALITE : FUTUR ACCORD LOCAL DE GOUVERNANCE**

### **FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA REGION DE CONDE, DE L'EUROPORT ET DE JALONS (A L'EXCEPTION DE LA COMMUNE DE POCANCY) ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE ACCORD LOCAL SUR LA GOUVERNANCE**

Suite à la transmission le 26 novembre 2012, par M. le Préfet de la Marne de l'arrêté de projet de périmètre relatif à la fusion des Communautés de Communes de Condé-sur-Marne, de l'Euport et de Jâlons (exceptée la commune de Pocancy) et de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, les communes du nouveau périmètre ont la possibilité de constituer librement (dans le cadre posé par loi) l'assemblée délibérante du nouvel EPCI.

Suite aux réflexions du Groupe de Travail constitué en juin 2011, une proposition d'accord local a été retenue lors de la réunion des 39 Maires et Présidents des territoires fusionnés, le 8 février dernier.

Cet accord local tient compte de la population des communes pour déterminer le nombre de représentants par commune.

Il se présente comme suit :

- \* 1 délégué pour les communes de moins de 1000 habitants,
- \* 2 délégués pour les communes de 1000 à 1999 habitants,
- \* 3 délégués pour celles de 2000 à 2999 habitants,
- \* 4 délégués pour celles de 3000 à 3999 habitants,
- \* 5 délégués pour les communes supérieures à 4000 habitants (sauf Châlons-en-Champagne),
- \* Pour Châlons-en-Champagne : 29 délégués soit une représentation équivalente à la représentation actuelle (soit 36 %), mais inférieure à la représentation proportionnelle au nombre d'habitants.

La projection réalisée sur la base des chiffres du recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2013 détermine une assemblée composée de 79 délégués répartis comme suit :

- 29 délégués pour Châlons-en-Champagne,
- 5 délégués pour Fagnières et Saint-Memmie
- 3 délégués pour Sarry
- 2 délégués pour Compertrix, Recy et Juvigny
- 1 délégué pour chacune des autres communes membres (soit 31 délégués)

Dans cette configuration, 31 suppléants compléteront la gouvernance du nouvel EPCI.

*Il est rappelé que cet accord sur la composition du futur Conseil Communautaire doit être adopté par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux (à savoir la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population du nouvel EPCI, ou les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population).*

**A défaut d'obtention de la majorité qualifiée des délibérations concordantes sur la proposition d'accord local, M. le Préfet de la Marne fixera la composition de la nouvelle assemblée conformément à l'article 5211-6-1 du CGCT.**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition d'accord local,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**OUI l'exposé qui précède,**

**DECIDE, à l'unanimité,** d'émettre un avis favorable sur l'accord local présenté soit

- \* 1 délégué pour les communes de moins de 1000 habitants,
- \* 2 délégués pour les communes de 1000 à 1999 habitants,
- \* 3 délégués pour celles de 2000 à 2999 habitants,
- \* 4 délégués pour celles de 3000 à 3999 habitants,
- \* 5 délégués pour les communes supérieures à 4000 habitants  
(sauf Châlons-en-Champagne),
- \* Pour Châlons-en-Champagne : 29 délégués

**DEMANDE** à M. le Préfet de la Marne d'intégrer cet accord local à l'arrêté de fusion qu'il prendra au plus tard le 31 mai 2013.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Jean-Philippe BROCHET informe que deux étudiants ont demandé une subvention pour leur stage à l'étranger. Ces stages s'inscrivent dans leur cursus universitaire.

Il rappelle que des subventions ont été déjà attribuées à des étudiants dans le cadre d'une action humanitaire.

Les membres de la commission des finances, à l'unanimité, ont décidé de :

- ne pas attribuer de subvention à ces étudiants vu que ces stages ne rentrent pas dans une action humanitaire,
- proposer à ces étudiants de saisir le CCAS pour demander un secours s'ils ont des difficultés financières,
- proposer à ceux-ci un emploi d'été en sachant qu'ils ne seront pas prioritaires car ils ont déjà travaillé à la commune les années précédentes.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent ces propositions.

## **Informations**

- **Demande de travaux à l'église.**
- **Location d'une nacelle pour la taille des arbres, chemin des Sports.**
- **Horaires de fermeture du parking de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.**
- **Présentation d'un nouveau devis concernant les abris de jardin des 12 pavillons de la RCI : Les membres du conseil donnent leur accord.**
- **Présentation d'un devis pour un chauffe-eau au complexe sportif : A l'étude.**
- **Contrat de détection de fuite sur le réseau d'eau potable : Prévoir 2 jours d'intervention par an.**
- **Réunion publique le lundi 8 avril 2013.**
- **Prochaine séance du conseil municipal le lundi 15 avril 2013.**
- **Distribution de compost le samedi 6 avril 2013.**
- **Information sur le SIEM.**

Séance levée à 22 h 00